

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS



4 **La Liberté guidant le peuple**
Eugène Delacroix (1798-1863), huile sur toile, 325 x 260 cm, 1830-1831 (Musée du Louvre, Paris).



5 **Une manifestation contre l'article 24 de la loi de Sécurité globale (2020)**

Pancarte dénonçant l'article 24 de la loi de Sécurité globale limitant la liberté de la presse dans les manifestations. Photo prise le 17 novembre 2020 lors d'une manifestation à Toulouse.

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Fiche d'activités

I. La diversité des libertés	II. L'État, garant des libertés ?	III. Des libertés à conquérir et à protéger
<p>A. Des libertés individuelles et collectives</p> <p>Activité 2 : Les droits de l'homme et les libertés individuelles } Faire un diaporama</p> <p>Activité 3 : Liberté individuelle, respect d'autrui } Monter un reportage</p> <p>B. Les conditions d'exercice des libertés</p> <p>Activité 4 : Les conditions juridiques de la liberté } Produire une affiche</p> <p>Activité 5 : Les conditions politiques de la liberté } Faire une carte mentale</p> <p>Activité 6 : Les espaces d'exercice de la liberté } Faire une carte mentale</p> <p>C. Des libertés qui peuvent être restreintes</p> <p>Activité 7 : État de droit et sécurité publique } Organiser un débat</p>	<p>A. L'État est à l'initiative des lois</p> <p>Activité 8 : Le droit et la loi : la fabrique des lois } Rédiger un texte de loi</p> <p>B. La Constitution et les institutions garantissent les libertés</p> <p>Activité 9 : La Constitution et la séparation des pouvoirs } Rédiger un article</p> <p>Activité 10 : Garantir et protéger les libertés : le rôle des institutions } Faire une recherche sur Internet</p> <p>C. Une évolution : la démocratie locale et participative</p> <p>Activité 11 : La démocratie locale et participative } Faire un projet de quartier</p>	<p>A. La conquête des droits sociaux et politiques</p> <p>Activité 12 : Une progressive conquête des libertés : la liberté d'association } Rédiger les statuts d'une association</p> <p>Activité 13 : La construction d'une démocratie moderne : la conquête des droits sociaux } Faire un exposé avec un diaporama</p> <p>B. La conquête des libertés sexuelles</p> <p>Activité 14 : La liberté des mœurs et la liberté sexuelle } Produire une affiche</p> <p>C. Des libertés qui doivent être protégées</p> <p>Activité 15 : Une liberté à protéger : la liberté d'information } Faire une publication sur Facebook ou Twitter</p>

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Introduction

Activité 1 > DIFFÉRENCIATION

Le concept de Liberté

« Liberté » est le premier mot de la devise républicaine, inscrite dans la Constitution de la V^e République de 1958. Selon la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits ». Seule la loi, à laquelle tous les citoyens doivent se conformer, peut limiter la liberté pour préserver celle des autres. La liberté est un principe essentiel de notre organisation politique et sociale, fruit d'une longue conquête.



1 Le triomphe de la Liberté
Jacques Réattu, *Le triomphe de la Liberté*, 1794, huile sur toile, 34 x 47 cm, musée Réattu, Arles.

2 La liberté dans l'Antiquité

Le principe fondamental du régime démocratique, c'est la liberté. Voilà ce que l'on a coutume de dire, sous prétexte que c'est dans ce seul régime que l'on a la liberté en partage. On dit que c'est le but de toute démocratie. Une des marques de la liberté, c'est d'être tour à tour gouverné et gouvernant. Un signe de la liberté est de conduire sa propre vie comme on l'entend. C'est là, dit-on, l'œuvre de la liberté, s'il est vrai que le propre de l'esclave est de ne pas vivre selon sa volonté. Voilà donc la seconde règle de la démocratie, d'où est venue l'idée de n'être gouverné, au mieux, par personne, ou sinon de ne l'être que chacun à son tour.

Aristote, *Politique*, IV^e siècle av. J.-C.

3 La liberté au temps des Lumières

Le premier état que l'homme acquiert par la nature, et qu'on estime le plus précieux de tous les biens qu'il puisse posséder, est l'état de liberté ; il ne peut ni se changer contre un autre, ni se vendre, ni se perdre ; car naturellement tous les hommes naissent libres, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas soumis à la puissance d'un maître, et que personne n'a sur eux un droit de propriété.

En vertu de cet état, tous les hommes tiennent de la nature même le pouvoir de faire ce que bon leur semble, et de disposer à leur gré de leurs actions et de leurs biens, pourvu qu'ils n'agissent pas contre les lois du gouvernement auquel ils se sont soumis.

Jean le Rond d'Alembert et Denis Diderot, « Liberté », *Encyclopédie*, 1751.

Vocabulaire

- **Libéralisme** : doctrine philosophique reposant sur la liberté et la reconnaissance de l'autonomie de l'individu. Le libéralisme considère qu'aucun pouvoir ne peut entraver les libertés fondamentales.
- **Libertés collectives** : libertés que l'on exerce dans le cadre d'une vie en société.
- **Libertés fondamentales** : libertés essentielles à l'individu garanties par la loi dans un État de droit et une démocratie.
- **Libertés individuelles** : libertés qu'un individu peut exercer séparément des autres citoyens.

4 Qu'est-ce que la liberté ?

Benjamin Constant est un homme politique et philosophe français. *Libéral, il défend le régime parlementaire.*

Demandez-vous d'abord, Messieurs, ce que de nos jours un Anglais, un Français, un habitant des États-Unis de l'Amérique, entendent par le mot de liberté ?

C'est pour chacun le droit de n'être soumis qu'aux lois, de ne pouvoir ni être arrêté, ni détenu, ni mis à mort, ni maltraité d'aucune manière, par l'effet de la volonté arbitraire d'un ou plusieurs individus. C'est pour chacun le droit de dire son opinion, de choisir son industrie¹ et de l'exercer ; de disposer de sa propriété, d'en abuser même ; d'aller, de venir, sans obtenir la permission, sans rendre compte de ses mortués ou de ses démarches. C'est, pour chacun, le droit de se réunir à d'autres individus, soit pour conférer² sur ses intérêts, soit pour professer le culte que lui et ses associés préfèrent [...]. Enfin, c'est le droit, pour chacun, d'influer sur l'administration du gouvernement, soit par la nomination de tous ou de certains fonctionnaires, soit par des représentations, des pétitions, des demandes.

Benjamin Constant, *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes*, 1819.

5 La liberté en République

La liberté, loin d'exclure les limites, les impose au contraire. Pour la sécurité de tous, je dois respecter le Code de la route et le gendarme y veille, mais moi seul décide où je veux aller, quand, avec qui. Selon l'article 4 de la Déclaration de 1789, « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Elle se révèle alors indissociable de l'égalité : c'est parce que les autres ont des droits égaux aux miens, que ma liberté est limitée par le respect de la leur et leur liberté limitée par le respect de la mienne. En même temps que complémentaires, pourtant, liberté et égalité sont contradictoires : la liberté absolue, c'est la loi du plus fort ; l'égalité absolue, c'est la négation de la liberté. Le défi de la civilisation est donc dans la juste mesure, hors d'atteinte mais toujours recherchée, sans jamais sacrifier complètement l'une à l'autre. C'est la loi, quand besoin est, qui assure cette conciliation car, si elle est démocratique, elle protège bien plus qu'elle ne contraint. Cette liberté en droit est toujours insuffisante – le SDF jure-t-il vraiment de sa liberté ? – mais cependant toujours nécessaire. Et même le SDF a plus de chance de cesser de l'être un jour dans une société libre que dans une autre.

Guy Carcassonne, *Guide républicain. L'idée républicaine aujourd'hui*, 2004.

Questions

1. Relevez toutes les définitions qui sont données pour le mot « liberté » dans les différents documents. (Doc. 1 à 5)
2. Relevez les conditions d'exercice de la liberté qui sont mentionnées pour chaque définition. (Doc. 2 à 5)
3. Qu'est-ce qui semble systématiquement limiter la liberté ? (Doc. 2 à 5)
4. **Pourcours 1** À l'écrit, expliquez pourquoi on peut dire que la liberté est un concept qui a évolué au cours du temps et en fonction des époques.
5. **Pourcours 2** **CMJL** Sur le modèle du texte de Benjamin Constant, expliquez ce que le mot liberté représente pour vous.

Axe 1 - Des libertés pour la liberté (LLS.fr/H2P267)

Questions

1. Relevez toutes les définitions qui sont données pour le mot « liberté » dans les différents documents. (Doc. 1 à 5)
2. Relevez les conditions d'exercice de la liberté qui sont mentionnées pour chaque définition. (Doc. 2 à 5)
3. Qu'est-ce qui semble systématiquement limiter la liberté ? (Doc. 2 à 5)
4. À l'écrit, expliquez pourquoi on peut dire que la liberté est un concept qui a évolué au cours du temps et en fonction des époques.
5. Sur le modèle du texte de Benjamin Constant, expliquez ce que le mot « liberté » représente pour vous.

Problématique : Comment les libertés individuelles et collectives, fruits de longs combats à travers le temps, peuvent-elles être à la fois protégées et menacées ?

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

I. La diversité des libertés

A. Des libertés individuelles et collectives

Activité 2

Les droits de l'homme et les libertés individuelles

COMPÉTENCES Identifier différents types de documents et les contextualiser. Rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages.

Depuis qu'ils ont été formulés, les droits de l'homme occupent une place cruciale dans le vocabulaire politique des démocraties. Dès leur origine, ils sont pensés comme une condition d'application des libertés. Amnesty International est une organisation non gouvernementale (ONG) qui défend les droits de l'homme et veille au respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. L'organisation vous charge de réaliser une exposition virtuelle sur l'histoire des droits humains et sur leur application dans le monde contemporain.

Ann 1 : Des libertés pour la liberté

- Chap 1. Des libertés plurielles
- Chap 2. L'État, garant des libertés ?
- Chap 3. Des libertés à conquérir et à protéger

Défenseurs des droits de l'homme tués	312
Journalistes tués dans l'exercice de leur fonction	65
Victimes d'esclavage	21 000 000
Pays qui condamnent l'homosexualité	72

Source : Amnesty International, 2017

3 Les violations des droits de l'homme dans le monde

4 Les victoires obtenues par Amnesty International en 2018

Rien que l'an dernier, nous avons contribué :

- à la légalisation de l'avortement dans la Constitution irlandaise ;
- à la libération d'au moins 170 personnes qui avaient été injustement emprisonnées dans 18 pays. Soit près d'une personne tous les deux jours ;
- à la dépenalisation de l'homosexualité en Inde ;
- à l'abolition de la peine de mort au Burkina Faso, et dans l'État de Washington ;
- à l'adoption d'une loi qui protège les victimes de torture en temps de guerre en Bosnie-Herzégovine ;
- à la fin du visa de sortie pour les travailleurs migrants au Qatar, qui les empêchait de quitter le pays sans la permission de leur employeur ;
- à la résolution par le Parlement européen de l'interdiction des « robots tueurs ».

« Qu'est-ce qu'Amnesty International ? », Amnesty.fr, 2018.

Étape 1

Choisir un droit humain (Doc. 1 et 2)

À l'aide des documents, choisissez un droit humain. Sur le site web d'Amnesty International, trouvez des informations sur la violation de ce droit dans un pays, et les moyens mis en œuvre pour l'appliquer. Justifiez le choix du pays.

Étape 2

Les droits de l'homme violés (Doc. 3)

En ligne, choisissez deux documents (carte, témoignage, article de presse, etc.) renvoyant aux violations des droits de l'homme dans un pays donné et rédigez pour chacun une notice explicative.

Étape 3

Élaborer un diaporama (Doc. 1 à 5)

- Élaborez un diaporama récapitulatif de ce que vous avez appris.
- Pensez à préciser les sources d'information que vous avez utilisées.

Vocabulaire

- Droits naturels : droits appartenant sans conditions à tout individu quelle que soit son origine.
- Liberté d'expression : droit de communiquer ou d'afficher ses opinions.
- Liberté de réunion : droit pour un groupe de se réunir temporairement dans un même lieu, de manière pacifique.

Étape 1

Choisir un droit humain (doc. 1 et 2)

À l'aide des documents, choisissez un droit humain. Sur le site web d'Amnesty international, trouvez des informations sur la violation de ce droit dans un pays et les moyens mis en œuvre pour l'appliquer. Justifiez le choix du pays.

Étape 2

Les droits de l'homme violés (doc. 3)

En ligne, choisissez deux documents (carte, témoignage, article de presse, etc.) renvoyant aux violations des droits de l'homme dans un pays donné et rédigez pour chacun une notice explicative.

Étape 3

Élaborer un diaporama (doc. 1 à 5)

- Élaborez un diaporama récapitulatif de ce que vous avez appris au cours de cette recherche.
- Pensez à préciser les sources d'information que vous avez utilisées.

Numérique

L'intégralité du texte de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen sur le site du Conseil constitutionnel. [LLS.fr/H2ConseilConst1](https://www.conseil-constitutionnel.fr/)

1 La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, rédigée le 26 août 1789, reprend plusieurs idéaux et principes de la philosophie des Lumières et affirme les droits et les libertés dont chaque individu doit disposer dès sa naissance.

Le texte laisse cependant de côté une catégorie entière de la population : les femmes. Dès 1791, Olympe de Gouges met en avant cette inégalité dans sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Les Françaises restent privées de droits politiques pendant des décennies. Aujourd'hui, on parle davantage de « droits humains », pour rappeler qu'ils ne concernent pas que les hommes.

2 La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

Article premier
Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 4
Nul ne sera tenu en esclavage [...]

Article 7
Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi [...]

Article 18
Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion [...]

Article 19
Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression [...]

Article 26
Toute personne a droit à l'éducation.

Article 24
Toute personne a droit au repos et aux loisirs [...]

Idée Débat

Doit-on sanctionner les pays qui enfreignent les droits humains ?

5 Une campagne pour Amnesty International

« Votre regard est une arme », affiche d'Amnesty International, 3 décembre 2014.

L'analyse

- Quels pays ne respectant pas un ou plusieurs droits(s) humain(s) avez-vous choisis ? Pourquoi ?
- Quels documents avez-vous retenus et selon quels critères ?
- Qu'ont pensé vos camarades de votre diaporama ?

Axe 1 • Des libertés pour la liberté [LLS.fr/H2P269](https://www.lls.fr/H2P269)

Étape 1

Choisir un droit humain (doc. 1 et 2)

À l'aide des documents, choisissez un droit humain. Sur le site web d'Amnesty international, trouvez des informations sur la violation de ce droit dans un pays et les moyens mis en œuvre pour l'appliquer. Justifiez le choix du pays.

Étape 2

Les droits de l'homme violés (doc. 3)

En ligne, choisissez deux documents (carte, témoignage, article de presse, etc.) renvoyant aux violations des droits de l'homme dans un pays donné. Pour chaque droit humain et chaque violation choisie, rédigez une notice explicative.

Étape 3

Élaborer un diaporama (doc. 1 à 5)

- Élaborez un diaporama récapitulatif de ce que vous avez appris au cours de cette recherche.
- Pensez à préciser les sources d'information que vous avez utilisées.

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

I. La diversité des libertés

A. Des libertés individuelles et collectives

Activité 3

Liberté individuelle, respect d'autrui : peut-on tout faire ? L'exemple des drones

COMPÉTENCES

- S'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée.
- S'impliquer dans un travail en équipe.

Les libertés ne sont pas figées : de nouvelles pratiques peuvent en permanence les redéfinir, les menacer, les faire évoluer. C'est par exemple le cas des drones de loisir, dont l'usage s'inscrit entre liberté individuelle et respect de la vie privée.

Une chaîne de télévision vous demande de réaliser un reportage vidéo sur l'utilisation des drones de loisir. Aidez-vous des documents ci-dessous puis utilisez un logiciel de montage vidéo pour filmer votre reportage.

1 Une liberté limitée : que dit la loi ?

Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789.

Art. 9. Chacun a droit au respect de sa vie privée.

Art. 226-1. Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui : 1) En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ; 2) En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

Code civil, 1804, modifié par loi n° 94-653 du 29 juillet 1994.

2 Les drones en quelques chiffres

Les usages des drones

- Particulier/cinéma loisirs/journalisme
- Agriculture
- Topographie
- Surveillance

Le marché des drones

2012. 62 millions €
2013. 93 millions €
2015. 288 millions €

Où vole-t-on le plus dans le monde ?

- États-Unis
- Royaume-Uni
- France
- Suisse
- Italie
- Espagne
- Allemagne
- Mexique
- Bésil
10. Pays-Bas

150 000 emplois en 5 ans sur le marché français

3 Les restrictions pour les drones de loisir

Carte des restrictions pour les drones de loisir selon l'arrêté « espace » du 30 mai 2017.

Vocabulaire

- Drone** : aéronef sans pilote humain à bord, la plupart du temps télécommandé. Il peut être utilisé à des fins civiles ou militaires.
- Vie privée** : le droit à l'intimité de la vie privée est un droit civil. Il s'étend à la préservation de la vie familiale et sentimentale, au secret relatif à la santé, au secret du domicile et de la résidence, ainsi qu'au droit à l'image.

4 Une question de sécurité

La protection de la vie privée des citoyens s'inscrit dans la préservation des attentes à la sécurité quotidienne. Il s'agit par exemple de prendre en compte des faits comme les violations de domicile par survol de propriété, ou les atteintes à l'intimité des personnes avec captation illégale d'images des personnes. Au regard des perspectives ouvertes par les drones de loisir et des exigences fondamentales tenant à l'ordre public, un équilibre doit être trouvé entre la liberté d'usage et la sécurité des personnes. Des actions à plusieurs niveaux doivent ainsi être envisagées. Au plan de la prévention, les principes pour voler en conformité avec la loi doivent être connus du plus grand nombre, dès l'acquisition d'un drone ou dans la perspective de celle-ci.

Réponse du ministère de l'Intérieur à la question écrite n° 14541 de Mme Chantal Deseyne, sénatrice, publiée dans le JO du Sénat du 17 décembre 2015.

Étape 1

Comprendre le cadre légal (Doc. 1)

Dans votre reportage, pensez à mentionner la façon dont le cadre légal définit les libertés individuelles.

Étape 2

Réunir les données (Doc. 2)

- Un bon reportage doit s'appuyer sur des données précises : des chiffres, des exemples, des évolutions récentes, etc.
- Si vous avez déjà utilisé un drone, pensez à utiliser vos connaissances personnelles pour enrichir votre reportage.

Étape 3

Écrire le texte du reportage (doc. 3, 4 et 5)

- Quelles sont les interdictions pesant sur l'utilisation des drones ?
- Quelles sont les bonnes pratiques à respecter ?
- À partir des réponses à ces questions, rédigez le texte de votre reportage.

Étape 4

Réaliser et monter son reportage (Doc. 1 à 5)

Afin de réaliser le montage de votre reportage, choisissez un logiciel gratuit et facile d'utilisation : par exemple iMovie, Shotcut, Kdenlive, Lightworks.

LLS.fr/H2TutoVideo Retrouvez quelques astuces en vidéo pour la réalisation et le montage.

L'analyse

Votre reportage doit évoquer les utilisations faites des drones en France, les restrictions à la liberté de l'individu prévues par la loi, ainsi que les problèmes de protection de la liberté d'autrui que posent les drones : avez-vous développé tous ces points ?

Comment avez-vous réalisé le reportage ? Quels choix de réalisation et de montage avez-vous faits ? Discutez-en en classe avec vos camarades.

« Où piloter son drone de loisir et quelles précautions en matière de vie privée ? », Cnil.fr, 26 décembre 2016.

5 Le respect de la vie privée

Par ailleurs, les drones équipés de caméra, micro et autres capteurs doivent respecter la vie privée des autres. Il est à ce titre interdit de diffuser ou de vendre des prises de vues sans l'accord des personnes concernées, des propriétaires des lieux filmés ou des ayants droit d'œuvres artistiques. Les personnes autour de vous et de votre drone doivent être informées, en particulier si votre drone est équipé d'une caméra ou de tout autre capteur susceptible d'enregistrer des données les concernant. Quelques bonnes pratiques : informer les personnes présentes ; répondre à leurs questions ; respecter leur droit à la vie privée ; ne pas enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation...) sans leur autorisation.

« Où piloter son drone de loisir et quelles précautions en matière de vie privée ? », Cnil.fr, 26 décembre 2016.

Étape 1 Des libertés pour la liberté (LLS.fr/H2P271)

Étape 1

Comprendre le cadre légal (doc. 1)

Dans votre reportage, pensez à mentionner la façon dont le cadre légal définit les libertés individuelles.

Étape 2

Réunir les données (doc. 2)

1. Un bon reportage doit s'appuyer sur des données précises : des chiffres, des exemples, des évolutions récentes, etc.
2. Si vous avez déjà utilisé un drone, pensez à utiliser vos connaissances personnelles pour enrichir votre reportage.

Étape 3

Écrire le texte du reportage (doc. 3, 4 et 5)

1. Quelles sont les interdictions pesant sur l'utilisation des drones ?
2. Quelles sont les bonnes pratiques à respecter ?
3. À partir de vos réponses, rédigez le texte de votre reportage.

Étape 4

Réaliser et monter son reportage (doc. 1 à 5)

Afin de réaliser le montage de votre reportage, choisissez un logiciel gratuit et facile d'utilisation : iMovie, Shotcut, Kdenlive, Lightworks...

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

I. La diversité des libertés

B. Les conditions d'exercice des libertés

Activité

4

Les conditions juridiques de la liberté

En société, des règles sont fixées pour que chacun puisse agir comme il l'entend sous réserve de ne pas nuire à autrui. Au sein d'une démocratie, les lois encadrent les libertés et s'appliquent à tous de la même façon.

► Comment la loi limite-t-elle les libertés de chacun afin de garantir la liberté de tous ?

1 La loi, condition de la vie en société

Ce que dit Spinoza

«Les hommes ont le plus grand intérêt à vivre suivant les lois [...] de leur raison, car celles-ci servent leur intérêt véritable. En outre, il n'est personne qui ne souhaite vivre en sécurité, à l'abri de la crainte, autant que possible. Mais ce vœu est tout à fait irréalisable, aussi longtemps que chacun peut accomplir tout ce qui lui plaît, et que la raison, en lui, ne dispose pas d'un droit supérieur à celui de la haine et de la colère. [...]

Dès lors, pour vivre en sécurité et de la meilleure vie possible, les hommes ont dû nécessairement s'entendre. Et voici quel fut le résultat de leur union: le droit [...]

Baruch Spinoza, *Traité théologico-politique*, 1670, traduction de Charles Appuhn, © Flammarion, 1995. Avec l'aimable autorisation de Flammarion.



2 La loi, condition de la liberté individuelle

Ce que dit Rousseau

«Chaque individu peut comme homme avoir une volonté particulière contraire ou dissemblable à la volonté générale qu'il a comme citoyen. Son intérêt particulier peut lui parler tout autrement que l'intérêt commun [...]. Le passage [à la vie en société] produit en l'homme un changement très remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant. C'est alors seulement que la voix du devoir succédant à l'impulsion physique et le droit à l'appétit, l'homme, qui jusque-là n'avait regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchans'. Quoiqu'il se prive dans cet état de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, son âme tout entière s'élève à tel point [...] qu'il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui [...], d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme. [...] La liberté morale [...] seule rend l'homme vraiment maître de lui; car l'impulsion du seul appétit est esclavage, et l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté.»

Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, livre I, § 6-8, 1762.

1. Traits de caractère, sentiments et désirs naturels non maîtrisés.



3 Ce que dit la loi

• Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, 1789 (extraits)

«Art. 6. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant: il se rend coupable par la résistance.»

• Loi de séparation des Églises et de l'État, 1905 (extrait)

«Art. 1. La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées [...] dans l'intérêt de l'ordre public.»

• Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948 (extraits)

«Art. 3. Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.
Art. 13. 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.»

Questions

- Identifiez, d'une part, ce que les êtres humains attendent de la société et, d'autre part, les obstacles à la réalisation de ces attentes. (doc. 1 et 2)
- Expliquez pourquoi il est indispensable de limiter la liberté des individus afin qu'ils puissent vivre en sécurité. (doc. 1 et 2)
- Relevez trois types de libertés individuelles garantis par les grands principes de la République française. (doc. 3)

4 En France et en Europe, la loi protège les libertés et les droits humains

Créée en 1959, la Cour européenne des droits de l'Homme est une juridiction internationale qui s'assure que les droits humains sont respectés dans les États signataires de la Convention européenne des droits de l'Homme (1953) qui s'y sont engagés. N'importe qui peut faire appel à elle: les États, mais aussi toute personne physique, quelle que soit sa nationalité, organisation non gouvernementale ou groupe de particuliers qui s'estime victime d'une violation de ses droits et de ses libertés.



Membres de la Cour européenne des droits de l'Homme à Strasbourg, en octobre 2017.

NOTIONS

Droit: à l'échelle d'une société, ensemble des règles qui s'imposent à ses membres. À l'échelle individuelle, faculté d'une personne à agir de telle ou telle façon en accord avec l'autorité publique (droit de vote, droit de circuler...).
Juridiction: ensemble de tribunaux ayant le pouvoir de rendre la justice.
Loi: texte juridique qui s'impose à tous les citoyens placés sous le contrôle de l'État.
Sûreté: sécurité.

- Présentez le rôle de la CEDH, en montrant à l'aide du document 3 qu'elle garantit la protection des libertés et des droits humains en Europe. (doc. 4)
- Rédigez une réponse structurée à la question suivante: «Comment la loi limite-t-elle les libertés de chacun afin de garantir la liberté de tous?»

Questions

- Identifiez, d'une part, ce que les êtres humains attendent de la société et, d'autre part, les obstacles à la réalisation de ces attentes. (doc. 1 et 2)
- Expliquez pourquoi il est indispensable de limiter la liberté des individus afin qu'ils vivent en sécurité. (doc. 1 et 2)
- Relevez trois types de libertés individuelles garantis par les grands principes de la République française. (doc. 3)
- Présentez le rôle de la CEDH, en montrant à l'aide du document 3, qu'elle garantit la protection des libertés et des droits humains en Europe. (doc. 4)
- Produisez une affiche de la CEDH montrant comment la loi limite les libertés de chacun pour garantir la liberté de tous.

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

I. La diversité des libertés

B. Les conditions d'exercice des libertés

Activité

5

Les conditions politiques de la liberté

En France, chacun jouit du même degré de liberté politique, c'est-à-dire de la capacité à influencer sur la vie publique de son pays selon ses opinions.

Comment cette liberté politique s'exprime-t-elle dans un système démocratique ?

1 Ce qui dit la loi

• Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, 1789 (extraits)

« Art. 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

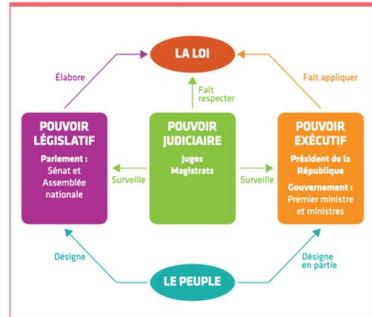
Art. 6. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. »

• Constitution de la V^e République, 1958 (extraits)

« Art. 3. La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants [...] Aucune section de peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. Le suffrage [...] est toujours universel, égal et secret.

Art. 4. Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. »

2 La séparation des pouvoirs en France, protectrice des libertés politiques



NOTIONS

Constitution : loi fondamentale définissant les valeurs et fixant les droits politiques, la forme de gouvernement et l'organisation des pouvoirs publics d'un État.

Démocratie : régime politique dans lequel les dirigeants sont élus par les citoyens et où les droits de l'Homme sont garantis.

État de droit : situation d'un pays dans lequel chacun possède les mêmes droits et se voit soumis aux mêmes lois – l'État et ses agents compris.

Souveraineté : pouvoir, autorité suprême. Dans une démocratie, elle est détenue collectivement par l'ensemble du peuple.

Suffrage : expression de l'opinion par le vote ; système particulier de vote (suffrage universel, suffrage direct).

3 Le vote, expression de la liberté politique

« Le bureau de vote désigne à la fois le local où s'effectuent les opérations électorales et l'autorité collégiale¹ responsable du fonctionnement de [ces] opérations [...]. Chaque bureau est composé :

– d'un président, qui [...] assure la police à l'intérieur du bureau de vote ; [...]
– d'au moins deux assesseurs, [...] chargés notamment de faire signer les électeurs sur la liste d'émargement [...];

– d'un secrétaire, [qui] rédige le procès-verbal². Chaque candidat [...] a le droit d'exiger la présence permanente dans chaque bureau de vote d'un délégué habilité à contrôler toutes les opérations de vote [...]. Si le président du bureau de vote a connaissance [...] de tentatives de fraude électorale ou de fraudes avérées, il dispose de moyens [forces armées et police] pour les faire cesser immédiatement. Si des fraudes se déroulent à l'abri de [son] regard et lui sont rapportées par d'autres membres du bureau ou par des électeurs, il [lui] appartient de signaler ces faits dans le procès-verbal [...]. [Une Commission de contrôle des opérations de vote] est instituée dans chaque commune de plus de 20 000 habitants [...].

Elle est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages. »

Elle est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages. »

Elle est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages. »

Elle est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages. »

Elle est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages. »

Elle est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages. »

Elle est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages. »

Elle est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages. »

Elle est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages. »

Elle est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages. »

Elle est chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages. »

4 La fabrique de la loi : fixer les règles collectives



Photographie de l'Assemblée nationale prise en 2017.

En France, les lois reflètent les souhaits de la majorité des citoyens : aux élections législatives, chacun vote pour élire le représentant de son territoire (un ou une députée). Celui-ci ou celle-ci siège pour 5 ans à l'Assemblée nationale, qui propose, débat, accepte ou rejette les lois, auxquelles chacun doit ensuite se soumettre quelle que soit son opinion.

1. Les députés : au nombre de 577, ils sont disposés selon leur appartenance politique, de la gauche du président de l'Assemblée nationale (O) à la droite de celui-ci.

2. La tribune de l'orateur : utilisée pour les discours les plus importants, elle émet un signal lumineux lorsque le temps de parole est écoulé.

3. Les tribunes de la presse : elles accueillent tout citoyen désireux d'assister à une séance de l'Assemblée nationale.

4. Les tribunes du public : elles accueillent tout citoyen désireux d'assister à une séance de l'Assemblée nationale.

5. Les tribunes de la presse : elles accueillent tout citoyen désireux d'assister à une séance de l'Assemblée nationale.

6. Les tribunes du public : elles accueillent tout citoyen désireux d'assister à une séance de l'Assemblée nationale.

7. Les tribunes de la presse : elles accueillent tout citoyen désireux d'assister à une séance de l'Assemblée nationale.

8. Les tribunes du public : elles accueillent tout citoyen désireux d'assister à une séance de l'Assemblée nationale.

9. Les tribunes de la presse : elles accueillent tout citoyen désireux d'assister à une séance de l'Assemblée nationale.

Questions

- Expliquez pourquoi les libertés d'expression, d'association et de réunion sont indispensables à la démocratie. (doc. 1)
- Expliquez comment la séparation des pouvoirs garantit la démocratie. (doc. 2)
- Identifiez et présentez le rôle des différents acteurs qui assurent le bon déroulement des opérations de vote en France. (doc. 3)
- Montrez qu'en France, les lois sont établies de manière libre, juste et transparente. (doc. 3 et 4)
- Construisez une carte mentale répondant à la question suivante : « Comment s'exprime la liberté politique dans un système démocratique comme la République française ? »

Questions

- Expliquez pourquoi les libertés d'expression, d'association et de réunion sont indispensables à la démocratie. (doc. 1)
- Expliquez comment la séparation des pouvoirs garantit la démocratie. (doc. 2)
- Identifiez et présentez le rôle des différents acteurs qui assurent le bon déroulement des opérations de vote. (doc. 3)
- Montrez qu'en France les lois sont établies de manière libre, juste et transparente. (doc. 3 et 4).
- Rédigez une réponse structurée à la question suivante : « Comment s'exprime la liberté politique dans un système démocratique ? »

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

I. La diversité des libertés

B. Les conditions d'exercice des libertés

Activité

6

L'espace d'exercice des libertés

La France est une « République indivisible, laïque, démocratique et sociale » : les droits sont les mêmes pour tous sur l'ensemble du territoire.

Comment l'exercice des libertés se pratique-t-il au niveau national, local, européen ?

1 Ce que dit la loi

Préambule de la Constitution de la V^e République, 1958 (extraits)

« Article premier. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. »

De la souveraineté

Art. 2. La langue de la République est le français. L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. [...]

Art. 3. La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. [...]

Art. 72. Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon. »

2 La démocratie locale: l'exemple des budgets participatifs

« La végétalisation du centre-ville, une bagagerie pour les sans-abri, un lieu dévolu au jeu vidéo : voilà trois des vingt-cinq projets plébiscités par les Rennais à l'issue du vote, dimanche 25 février 2018, pour leur budget participatif, un outil démocratique auquel ont recouru de plus en plus de municipalités françaises. La ville de Porto Alegre, au Brésil, fut la première, dès 1989, à associer ses citoyens aux décisions budgétaires, dans une logique de partage des richesses. Près de trois décennies plus tard, selon une étude réalisée par Antoine Bézarid pour son site Lesbudgetsparticipatifs.fr, elles sont quarante-sept à l'avoir fait en France en 2017, contre vingt-cinq en 2016 et seulement six [...] en 2014. Cet essor s'explique en partie par le développement de plate-formes numériques participatives facilitant les consultations. [...] L'enveloppe qui lui est consacrée est la même depuis 2016 : 5 % du budget d'investissement de la ville, soit 3,5 millions d'euros ou un peu moins de 17 euros par habitant. [...]

La nature des projets arrivés jusqu'ici en tête des votes à Rennes trahit cette hésitation entre urbanisme local et actions de solidarité : après des jardins flottants sur la Vilaine en 2016, les Rennais ont voté en 2017 pour... une tente dressée sur le plus grand marché de la ville pour récupérer les invendus et lutter contre le gaspillage alimentaire. »

Le Monde avec l'AFP, « Mariées : les budgets participatifs séduisent de plus en plus les Français », www.lemonde.fr, 6 mars 2018.

Affiche de campagne du budget participatif à Rennes, 2019.

3 La question des libertés et des identités locales en Europe

La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a été adoptée en 1992 afin de protéger et promouvoir l'utilisation des langues dans la vie privée mais aussi par les administrations, les médias ou dans la culture. La France l'a signée en 1995 mais n'a pas modifié la Constitution pour pouvoir l'appliquer.

« On déplore le sort qui a été fait aux langues régionales [...]. On leur reconnaît d'être un vecteur de culture, d'enracinement mais également de faciliter l'apprentissage des langues étrangères et l'ouverture sur son prochain. [...] Le problème vient bien du fonctionnement centralisé de l'administration qui garde sa méfiance envers les langues régionales. [...]

La solution ne serait-elle pas de modifier certains articles de la Constitution ? En premier lieu, l'article 2 qui énonce que « la langue de la République est le français ». En effet, le Conseil constitutionnel interprète cet article comme instituant le français comme seule langue de la République, à l'exclusion de toutes les autres, ce qui est contraire à l'égalité des citoyens et l'égalité dignité des langues. [...]

Ainsi, si la République assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine ou de religion, elle autorise une discrimination basée sur la langue, constitutionnalisées depuis 1992 et la reconnaissance d'une seule langue officielle, à l'exclusion de toutes les autres.

Pour autant, avant 1992, le français, sans avoir le statut de langue officielle de la République, n'était pas affaibli. La volonté de lutter contre la globalisation anglophone par une modification de la Constitution ressemble à une solution digne du combat de Don Quichotte contre les moulins à vent. Une solution à cette situation, qui n'aura au final fait que fragiliser les langues régionales dans la société française, est de reconnaître dans la Constitution leur droit à un développement dans la sphère publique. »

Paul Molac, député régionaliste du Morbihan, « Pour l'égalité dignité des langues de France, la Constitution doit pleinement reconnaître les langues régionales », tribune publiée sur www.huffingtonpost.fr, le 13 juillet 2018.



4 Les mobilités en Europe: l'exemple d'Erasmus

Capture d'écran du site www.generation-erasmus.fr, 2019.

Depuis 1987, 9 millions de personnes ont participé au dispositif Erasmus. Parmi eux, 4,4 millions de jeunes sont partis étudier à l'étranger. Tous les citoyens européens bénéficient depuis 1993 de la liberté de circulation et de résidence dans les autres États de l'Union européenne.

NOTION

Constitution : loi fondamentale définissant les valeurs et fixant les droits politiques, la forme de gouvernement et l'organisation des pouvoirs publics d'un État.

Questions

- 1 Que signifie l'expression « la République française est indivisible » ? (doc. 1)
- 2 Pourquoi le budget participatif mis en place par la ville de Rennes renforce-t-il l'exercice des libertés au niveau local ? (doc. 2)
- 3 Selon Paul Molac, pourquoi la Charte européenne des langues renforce-t-elle l'exercice des libertés et des identités locales ? Comment expliquer le refus de l'État français de modifier la Constitution pour l'appliquer ? (doc. 1 et 3)
- 4 Rendez-vous sur le site www.generation-erasmus.fr et choisissez le témoignage d'un jeune ayant participé au programme Erasmus. En vous appuyant sur cet exemple présentez le dispositif Erasmus. (doc. 4)
- 5 Comment le dispositif Erasmus illustre-t-il l'exercice des libertés à différentes échelles ? (doc. 4)
- 6 Montrez que les libertés sont les mêmes au sein d'une « République indivisible » mais qu'elles peuvent s'exercer diversement à différentes échelles.

Questions

- 1 Que signifie l'expression « la République française est indivisible » ? (doc. 1)
- 2 Pourquoi le budget participatif mis en place par la ville de Rennes renforce-t-il l'exercice des libertés au niveau local ? (doc. 2)
- 3 Selon Paul Molac, pourquoi la Charte européenne des langues renforce-t-elle l'exercice des libertés et des identités locales ? Comment expliquer le refus de l'État français de modifier la Constitution pour l'appliquer ? (doc. 1 et 3)
- 4 Rendez-vous sur le site www.generation-erasmus.fr et choisissez le témoignage d'un jeune ayant participé au programme Erasmus. En vous appuyant sur cet exemple présentez le dispositif Erasmus. (doc. 4)
- 5 Comment le dispositif Erasmus illustre-t-il l'exercice des libertés à différentes échelles ? (doc. 4)
- 6 Construisez une carte mentale montrant que les libertés sont les mêmes au sein d'une « République indivisible » mais qu'elles peuvent s'exercer diversement à différentes échelles.

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

I. La diversité des libertés

C. Des libertés qui peuvent être restreintes

Activité 7

État de droit et sécurité publique

COMPÉTENCES

- Respecter la diversité des points de vue.
- Savoir écouter et apprendre à débattre.

Une réforme du Code de procédure pénale datant du 25 février 2008 permet la mise en application de la rétention de sûreté pour les criminels ayant achevé leur peine. Après les attentats du 13 novembre 2015, de nombreuses personnalités politiques ont réclamé l'extension de cette mesure aux terroristes fichés S. Les opposants à cette mesure y voient cependant une menace pour les libertés individuelles et l'État de droit.

Après avoir rappelé les principes fondamentaux de l'État de droit, vous organisez un débat en classe opposant les partisans de la rétention de sûreté pour les fichés S et les opposants à cette idée.

1 Qu'est-ce que l'État de droit ?

Fondamentalement, un État de droit signifie que les pouvoirs publics doivent exercer leurs fonctions selon les balises définies par un ensemble de normes juridiques. [...] L'État de droit peut aussi être résumé par la formule : « Nul n'est au-dessus de la loi. » Plus généralement, cet ordre regroupe un ensemble de règles juridiques qui prémissent les citoyens contre les formes arbitraires du pouvoir (exécutif). Pour qu'un État de droit existe, [...] les lois 1) doivent être connues (publiques), 2) personne ne (doit pouvoir) y échapper, 3) (elles) doivent s'appliquer réellement et 4) [leur] transgression doit entraîner des sanctions. Un État de droit suppose des normes juridiques qui sont elles-mêmes hiérarchisées d'une manière explicite. La décision d'un policier vaut ainsi moins qu'une loi. [...] De nos jours, l'État de droit suppose l'existence effective (même minimale) de libertés individuelles et collectives (liberté de croyance, d'association, d'opinion) et l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis des pouvoirs politiques.

« État de droit », *Perspective monde*, université de Sherbrooke, 27 janvier 2008.

2 La fiche S

« Les fiches S : sans suivi, rien ne sert de fichier », *Le Point et AFP*, 28 juillet 2016.

3 La rétention de sûreté pour les fichés S : deux points de vue

Pour : 50 % de détenus condamnés pour terrorisme sortiront de prison en 2020. Soit près d'une centaine d'individus dangereux et radicalisés que nous laisserons dans la nature. La rétention de sûreté appliquée à l'issue d'une peine carcérale pour crime grave est une arme de notre arsenal législatif qui existe. Elle ne demande qu'à être élargie aux actes de terrorisme. [...] La rétention de sûreté doit permettre de protéger les Français de ces individus fichés « S » pour radicalisation avant qu'ils ne passent à l'acte. Dans une dernière étude d'opinion, la quasi-totalité des Français estime que cette mesure serait efficace pour lutter contre le terrorisme. Ainsi, la Constitution doit être révisée et la France doit se désengager de certaines dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme.

Contre : Alors que la tentation est grande, à chaque attentat, de demander un nouveau tour de vis sécuritaire, il faut rappeler que notre pays s'est doté, ces dernières années, d'une législation antiterroriste déjà hors normes. En France, on a le droit d'isoler les détenus radicalisés, d'interdire de territoire les djihadistes présumés venant de l'étranger, de déchoir de leur nationalité les terroristes, d'interdire la sortie du territoire des Français présumés djihadistes et, depuis une décennie, on empêche les imams radicaux. Et, pourtant, notre machine répressive surdimensionnée est faillible à empêcher les attentats. Faut-il une meilleure preuve que la solution est ailleurs ?

Valeurs actuelles, 30 mars 2018.

Vocabulaire

- Présomption d'innocence : principe selon lequel un individu, tant qu'il n'est pas jugé, ne peut être considéré comme coupable.
- Rétention de sûreté : placement d'un détenu ayant fini d'exécuter sa peine criminelle, mais considéré comme suffisamment dangereux pour être placé dans un centre spécialisé.

Numérique

À l'Assemblée nationale, un débat sur le fichage des personnes entre Laurent Wauquiez et Manuel Valls.

LLS.fr/H2Debat

4 Une caricature de la rétention de sûreté

Lacombé, « Rétention de sûreté », caricature, 2008.

L'analyse

- >>> Avez-vous réussi à identifier les arguments en présence ?
- >>> Comment le débat en classe s'est-il déroulé ? Comment avez-vous argumenté ? Y a-t-il eu des obstacles à la discussion ?
- >>> Après le débat, une position majoritaire s'est-elle dégagée ?

Numérique

Des militants écologistes fichés, une dérive des fiches S. (LLS.fr/H2FichesS)

Étape 2

Comprendre le rôle de la fiche S (doc. 2)

Avant de débattre, définissez précisément ce qu'est la fiche S, son objectif, et circonscrivez les individus pouvant être répertoriés dans ce fichier. À partir du prolongement numérique proposé, montrez quelles sont les limites et les risques de ce dispositif.

EMC et Cinéma

Minority Report est un film réalisé en 2002 par Steven Spielberg, qui met en scène une brigade de police chargée d'arrêter les criminels avant leur passage à l'acte. Le film transpose un vrai problème philosophique et juridique : peut-on arrêter quelqu'un pour empêcher de commettre un crime, donc avant que ce crime ait été commis ?

Étape 1

Définir l'État de droit (doc. 1)

Avant de débattre, définissez ce qu'est l'État de droit. Faites valider votre définition par votre professeur(e).

LLS.fr/H2EtatDroit

Vous vous appuyerez sur le document ainsi que sur la capsule vidéo.

Vous pouvez aller plus loin en consultant le site www.vie-publique.fr

Étape 2

Comprendre le rôle de la fiche S (doc. 2)

Avant de débattre, définissez précisément ce qu'est la fiche S : identifiez son objectif, circonscrivez les individus pouvant être répertoriés dans ce fichier. À partir de son prolongement numérique proposé, montrez quelles sont les limites et les risques de ce dispositif.

Étape 3

Repérer les arguments et débattre en classe (doc. 3, 4 et 5)

- Faites un tableau à deux colonnes en listant les arguments pour et les arguments contre la rétention de sûreté.
- Débattre-en en classe en respectant la parole des autres élèves.

Étape 1

Définir l'État de droit (doc. 1)

Avant de débattre, définissez ce qu'est l'État de droit. Faites valider votre définition par votre professeur.

Vous vous appuyerez sur la capsule vidéo : www.LLS.fr/H2EtatDroit

Vous pouvez aller plus loin en consultant le site www.vie-publique.fr

Étape 2

Comprendre le rôle de la fiche S (doc. 2)

Avant de débattre, définissez précisément ce qu'est la fiche S : identifiez son objectif, circonscrivez les individus pouvant être répertoriés dans ce fichier. À partir de son prolongement numérique proposé, montrez quelles sont les limites et les risques de ce dispositif.

Étape 3

Repérer les arguments et débattre en classe (doc. 3, 4 et 5)

- Faites un tableau à deux colonnes en listant les arguments pour et les arguments contre la rétention de sûreté.
- Débattre-en en classe en respectant la parole des autres élèves.

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

II. L'État, garant des libertés ?

A. L'État est à l'initiative des lois

Activité 8

Le droit et la loi : la fabrique des lois

COMPÉTENCES Développer des capacités à contribuer à un travail collaboratif. Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité.

En France, les lois sont votées par le Parlement, composé de l'Assemblée nationale (les députés) et du Sénat (les sénateurs). Vous soumettez à l'examen du Parlement une proposition de loi de votre choix. Vous vous divisez ensuite en deux groupes : l'un représente l'Assemblée nationale, l'autre le Sénat. Votre objectif : adopter ou rejeter la loi.

Axe 1 : Des libertés pour la liberté

- Chap 1. Des libertés pluralistes
- Chap 2. L'État, garant des libertés ?
- Chap 3. Des libertés à conquérir et à protéger

1 Les étapes du parcours d'une loi
Grégoire Berquin, À la découverte de l'Assemblée nationale, 2011.

Étape 1
Comprendre le parcours des lois (doc. 1 et 2)

- Dans le document 1, indiquez qui a pu soumettre la proposition de loi.
- D'après le document 2, quelle est la différence entre un projet de loi et une proposition de loi ?
- En quoi la « navette parlementaire » consiste-t-elle ?

2 L'adoption de la loi
Grégoire Berquin, À la découverte de l'Assemblée nationale, 2011.

Étape 2
Formuler une proposition de loi (Doc. 1 à 3)

- Élaborez une idée de loi.
- Pensez à proposer des amendements pour l'améliorer.

3 Le cheminement de la loi

4 Un exemple de loi rejetée : le glyphosate

Le débat a été enflammé, mais au final le *status quo* a prévalu. L'interdiction du glyphosate ne sera pas inscrite dans la loi, ont décidé les députés dans la nuit de vendredi 14 à samedi 15 septembre. Au terme d'un long débat en nouvelle lecture du projet de loi sur l'agriculture et l'alimentation, les députés ont rejeté au petit matin l'ensemble des amendements visant à graver dans le texte l'engagement présidentiel d'interdire l'herbicide controversé « au plus tard dans trois ans ». Le scrutin le plus serré a porté sur un amendement du « marcheur » François-Michel Lambert, rejeté par 42 voix contre 35. Les autres amendements, défendus notamment par l'ex-ministre de l'Écologie Delphine Batho ou les « insoumis », ont été rejetés plus largement. Tous ces amendements avaient le soutien de l'ensemble de la gauche, plaidant pour un « signal fort » sur ce sujet.

Francetvinfo.fr, 15 septembre 2018.

1. Membre du mouvement politique « En marche ».
2. Membre du mouvement politique « La France insoumise ».

Vocabulaire

- Amendement : modification de loi proposée par un député ou un sénateur et soumise au vote de l'assemblée concernée.
- Promulgation : acte officiel par lequel le chef de l'État reconnaît qu'une loi a été votée par le Parlement, la rendant ainsi applicable.

Origine

- Le Premier ministre : projet de loi
- Les sénateurs et les députés : proposition de loi

Examen de la loi

- Lecture et discussion par le Parlement (commission et séance publique)
- Les députés déposent des amendements

Vote de la loi

- L'Assemblée nationale et le Sénat sont d'accord : la loi est votée
- En cas de désaccord, la loi est réexaminée par les 2 assemblées jusqu'à ce qu'elle soit adoptée (« navette parlementaire »)

Promulgation

- Le Conseil constitutionnel vérifie que la loi est conforme à la Constitution
- Le président de la République promulgue la loi
- La loi est publiée au Journal officiel

Numérique

Comment un débat parlementaire fonctionne-t-il et à quoi sert-il ? Vous pouvez visionner les discussions sur cette vidéo.

LLS.fr/H2Parlement

L'analyse

- Quelle est votre proposition de loi ? Sur quels points les amendements ont-ils porté ?
- Quel a été le résultat du vote ? A-t-il fallu un réexamen de la proposition ?

Axe 1 • Des libertés pour la liberté LLS.fr/H2P275

Étape 1

Comprendre le parcours des lois (doc. 1 et 2)

- Dans le document 1, identifiez qui a pu soumettre la proposition de loi.
- D'après le document 2, quelle est la différence entre un projet de loi et une proposition de loi ?
- En quoi la « navette parlementaire » consiste-t-elle ?

Étape 2

Formuler une proposition de loi (doc. 1 à 3)

- Elaborez une idée de loi. Vérifiez sur le site www.legifrance.gouv.fr que la loi n'existe pas déjà.
- Au brouillon, listez les différents arguments qui doivent absolument figurer dans la loi :
 - les motifs de la loi
 - les mesures relatives à la loi
 - les interdictions fixées par la loi
 - les peines fixées en cas d'infraction
 - les recours possibles
- Pensez à proposer des amendements pour améliorer votre loi : ces amendements peuvent venir de la majorité et de l'opposition.

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

II. L'État, garant des libertés ?

B. La Constitution et les institutions garantissent les libertés

Activité 9

La Constitution et la séparation des pouvoirs

Axe 1 : Fondements et expériences de la démocratie

- 1. Les origines de la démocratie
- 2. Les expériences de la démocratie
- 3. Les pratiques démocratiques

COMPÉTENCES

- Identifier les différents types de documents et les contextualiser.
- Rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages.

La Constitution de la V^e République est la garante de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. En assignant une place et un rôle à chacun d'entre eux, elle garantit le bon fonctionnement des institutions démocratiques. En juillet 2018, le Président de la République, Emmanuel Macron, propose un projet de réforme constitutionnelle dont l'un des points suscite le débat. En effet, le Président souhaiterait pouvoir participer aux débats du Congrès et répondre aux parlementaires, pratique interdite par la Constitution en vertu de la séparation des pouvoirs.

Après avoir rappelé les principes de la séparation des pouvoirs et leur rôle dans la protection des libertés, vous écrirez un article de presse dans lequel vous expliquerez les deux points de vue sur la réforme.

1 Les étapes du parcours d'une loi

Le pouvoir exécutif
Le président de la République est le chef de l'État. Il sonne un gouvernement, dirige par son premier ministre, qui gouverne le pays et fait appliquer les lois.

Le pouvoir législatif
Le Parlement, constitué des membres de l'Assemblée nationale (57 députés) et du Sénat (33 sénateurs), vote et étudie les lois. Ensemble, ils contrôlent l'action du gouvernement.

Le pouvoir judiciaire
Juges et procureurs rendent la justice et sanctionnent ceux qui ne respectent pas les lois.

2 La séparation des pouvoirs et la protection des droits de l'homme

L'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 se réfère également à cette thèse en disant que « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ». La séparation des pouvoirs apparaît ainsi comme le corollaire indispensable de la protection des droits naturels de l'homme : le contrôle mutuel qu'exercent les trois pouvoirs les uns envers les autres préserve l'équilibre des attributions à ses droits fondamentaux. Dans le même temps, la séparation des pouvoirs constitue un obstacle au despotisme et à la tentation du pouvoir personnel, puisque aucune personne ne peut concentrer entre ses mains la totalité des attributs de la souveraineté.

Vie-publique.fr, 30 juin 2018.

Vocabulaire

- Congrès** : Réunion des deux chambres du Parlement, l'Assemblée nationale et le Sénat, pour voter une révision de la Constitution ou entendre une déclaration du Président de la République.
- Réforme constitutionnelle** : l'article 89 de la Constitution permet de réviser la Constitution, à l'initiative du Président de la République (proposition de révision) ou du Parlement (proposition de loi).

Étapes 1 et 2

Comprendre la Constitution (doc. 1 et 2)

Votre article doit d'abord rappeler la règle de la séparation des pouvoirs. Vous pourrez vous aider des questions suivantes.

- Quel est le rôle de la Constitution sous la V^e République ?
- Relevez les fonctions des trois pouvoirs.

Identifier les points de vue dans le débat (doc. 3, 4 et 5)

Comment Emmanuel Macron justifie-t-il son souhait de répondre au Parlement ? Pourquoi cette réforme pose-t-elle le problème de la séparation des pouvoirs ?

3 Le Président face au Congrès (3 juillet 2017)



4 Pour la réforme constitutionnelle

C'est dans une réforme de confiance, de renforcement de la représentation nationale. Le Parlement ainsi rénové aura le pouvoir de mener, avec le Gouvernement, des échanges plus constructifs car l'esprit de dialogue et d'écoute nous est essentiel. Et c'est d'ailleurs cet esprit qui a présidé à tous vos débats et à tous vos travaux dans l'année qui vient de s'achever. [...] J'entends bien sûr que l'engagement que j'avais pris devant les Français peut contrarier certains. L'idée de venir chaque année rendre compte devant la représentation nationale du mandat que les Français m'ont donné. Ce reproche est étrange qui consiste tout à la fois à respecter ses engagements et les termes de la Constitution. La révision de 2008 a permis ce Congrès sous la forme aujourd'hui décrite et j'entends qu'on fait les pires reproches, souvent par facilité, à cette procédure. C'est pourquoi j'ai demandé au Gouvernement de déposer dès cette semaine un amendement au projet de loi constitutionnelle qui permettra que, lors du prochain Congrès, je puisse rester non seulement pour vous écouter, mais pour pouvoir vous répondre.

Discours d'Emmanuel Macron devant le Parlement réuni en Congrès, Versailles, 9 juillet 2018.

5 Contre la réforme constitutionnelle

La séparation des pouvoirs s'est longtemps traduite par une stricte absence de rencontre physique entre les parlementaires et le président de la République, ce qui a pu donner du grain à moudre à l'opposition à chaque fois que le chef de l'État invitait des parlementaires à l'Élysée. L'article 18 de la Constitution prévoit que le président « communique avec les deux assemblées du Parlement par des messages qu'il fait lire et qui ne donnent lieu à aucun débat ». [...] Emmanuel Macron propose désormais que le président de la République puisse assister au débat succédant sa déclaration et répondre aux parlementaires, le cas échéant. Selon Vincent Gouronne, enseignant-chercheur en droit public à l'université Paris-Saclay et Sciences Po Saint-Germain [...] cette mesure serait « une nouvelle étape franchie vers un déséquilibre des pouvoirs [...] Avec cette réforme, le déséquilibre serait d'autant plus grand que les députés échangeraient avec un président irresponsable devant eux, mais qui pourtant peut dissoudre l'Assemblée. »

Alexandre Pouchard, « Congrès : la proposition de Macron va-t-elle à l'encontre de la séparation des pouvoirs ? », *Le Monde.fr*, 10 juillet 2018.

Étape 3

Rédiger un article de presse
Écrivez votre article en veillant à bien le structurer. Un article de presse comporte un paragraphe d'accroche, un développement et une conclusion. Il doit être informatif, court et écrit au présent de narration.

L'analyse

Un article de presse doit être clairement structuré avec différentes parties : comment avez-vous construit votre développement ?
Faites lire votre article à vos camarades de classe, lisez les leurs et discutez-en : quelles sont les qualités respectives de vos articles ? Quelles sont leurs fragilités éventuelles ?

Axe 1 • Fondements et expériences de la démocratie (L.S.fr/HTAActivité10)

Étape 1

Comprendre la Constitution (doc. 1 et 2)

Votre article doit rappeler le principe de la séparation des pouvoirs. Vous pourrez vous aider des questions suivantes :

1. Quel est le rôle de la Constitution sous la V^e République ?
2. Relevez les fonctions des trois pouvoirs.

Étape 2

Identifier les points de vue dans le débat (doc. 3, 4 et 5)

1. Comment Emmanuel Macron justifie-t-il son souhait de répondre au Parlement ?
2. Pourquoi cette réforme pose-t-elle le problème de la séparation des pouvoirs ?

Étape 3

Rédiger un article de presse

Écrivez votre article en veillant à bien le structurer. Un article de presse comporte un paragraphe d'accroche, un développement et une conclusion. Il doit être informatif, court et écrit au présent de narration.

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

II. L'État, garant des libertés ?

B. La Constitution et les institutions garantissent les libertés

Activité 10

Garantir et protéger les libertés : le rôle des institutions

Axe 1: Des libertés pour la liberté

- Chap 1. Des libertés pluralistes
- Chap 2. L'État, garant des libertés ?
- Chap 3. Des libertés à conquérir et à protéger

COMPÉTENCES

- Être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations.
- Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité.

Plusieurs institutions ont pour rôle de garantir et de protéger les libertés. En France, le Conseil constitutionnel veille à l'échelle de l'Union Européenne, c'est la Cour européenne des droits de l'homme qui surveille les actions des différents États. Les deux institutions, qui peuvent être saisies par des individus, jouent un rôle essentiel.

Après avoir étudié le corpus documentaire proposé ici, réalisez une recherche sur internet pour présenter, à l'oral ou à l'écrit, une action récente de l'une de ces deux institutions.



3 La Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg)

Vocabulaire

- Question prioritaire de constitutionnalité (QPC): droit reconnu à toute personne ou instance engagée dans un procès de considérer qu'une loi porte atteinte aux libertés garanties par la Constitution.
- Saisine: action par laquelle le Conseil constitutionnel est saisi afin de se prononcer sur la constitutionnalité d'une loi.

1 Le rôle du Conseil constitutionnel

CONSEIL CONSTITUTIONNEL
9 membres nommés pour 9 ans. Renouvelé par tiers tous les 3 ans. Les anciens présidents de la République sont membres de droit.

MISSION N°1
Il vérifie si les lois votées sont conformes à la Constitution.

MISSION N°2
Il contrôle la régularité des élections présidentielles et parlementaires.

Directement après le vote d'une loi et avant qu'elle soit promulguée.

10 minutes
Le Conseil peut être saisi par un électeur ou candidat de la circonscription, dans les dix jours suivant les résultats.

Que?
Une fois la loi en application. Lors d'un procès, un citoyen peut contester la constitutionnalité de la loi qui lui est appliquée, en déposant une question prioritaire de constitutionnalité.

Si un candidat conteste la décision de la Commission des comptes de campagnes le concernant, il peut faire appel devant le Conseil.

Le Conseil peut annuler des bulletins de vote, voire le vote tout entier, déclarer un candidat inéligible.

Le Conseil peut valider la loi ou la censurer, totalement ou partiellement.

Étape 1
Comprendre le fonctionnement du Conseil constitutionnel (Doc. 1 et 2)

Si vous choisissez de travailler sur le Conseil constitutionnel, commencez par présenter cette institution: sa composition, son fonctionnement, la façon dont il s'engage, etc.

2 Une décision du Conseil constitutionnel

Interrogé via une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) pour savoir si [les contrôles d'identité] bafouent les principes fondamentaux de « liberté individuelle » et d'« égalité devant la loi », le Conseil constitutionnel a répondu « non », mardi 24 janvier, tout en émettant des « précisions » et « réserves » visant à prévenir les contrôles discriminatoires. [...] Dans une enquête publiée le 20 janvier, le défenseur des droits avait en effet souligné que les contrôles se concentrent sur une toute petite partie des Français (16 % ont été contrôlés dans les cinq dernières années), en particulier sur les jeunes (40 % des 18-24 ans ont été contrôlés) et sur ceux « perçus comme noirs, arabes/maghrébins » : 80 % d'entre eux ont déjà été contrôlés. [...] Pour le Conseil, la loi sur les contrôles d'identité, y compris des titres de séjour, est conforme à la constitution. « L'objectif de valeur constitutionnelle de recherche des auteurs d'infractions peut justifier que soient engagés des procédures de contrôle d'identité », estiment les Sages, tout en reconnaissant que « la pratique de contrôles d'identité généralisés et discriminatoires » serait, elle, en revanche « incompatible » avec le respect des libertés. En conséquence, le Conseil rappelle les bonnes pratiques en la matière. Seul le procureur peut ordonner des contrôles et ce, uniquement « aux fins de recherche et de poursuite des titres d'infractions ». Les réquisitions ne peuvent « viser que des lieux et des périodes de temps déterminés ».

Flore Thomasset, « Contrôle au faciès », le Conseil constitutionnel valide la loi mais émet des réserves », La Croix, 25 janvier 2017.

4 Une décision de la Cour européenne des droits de l'homme

La France a fait l'objet jeudi 1^{er} février [2018] d'une double condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui vient assombrir un tableau pourtant honorable. En 2017 en effet, la cour de Strasbourg a condamné son pays hôte à six reprises, quand l'Allemagne était condamnée sept fois, l'Italie vingt-huit fois mais le Royaume-Uni seulement deux fois. Sans comparaison avec la Russie et ses 293 condamnations. L'affaire jugée ici est cependant embarrassante. Il s'agit d'un ressortissant algérien, condamné en France pour association de malfaiteurs terroristes, qui a été expulsé vers l'Algérie dans des conditions contestables. Selon la CEDH, la France a violé l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme sur l'interdiction de la torture, en expulsant le 20 février 2015 cet homme alors âgé de 39 ans vers un pays où sont signalés des « cas de torture et d'autres mauvais traitements dans des lieux de détention, en particulier dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ». [...] De plus, la CEDH accuse les services français d'avoir organisé l'expulsion de façon à empêcher cet homme de faire valoir ses droits au regard de l'article bannissant la torture. La France est donc également condamnée pour avoir entravé ce droit au recours protégé par l'article 34 de la Convention. [...] La cour de Strasbourg répète qu'elle ne remet pas en cause le droit des pays à expulser des ressortissants étrangers dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Mais sans violer pour autant les droits de l'homme.

Jean-Baptiste Jacquin, « La CEDH condamne la France pour l'expulsion d'un Algérien », LeMonde.fr, 2 février 2018.

Étape 2
Comprendre le rôle de la Cour européenne des droits de l'homme (Doc. 3 et 4)

Si vous choisissez de travailler sur la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), commencez par présenter cette institution: son emplacement, son statut, la façon dont elle fonctionne, etc.

Numerique
Le fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme expliqué dans une vidéo de 15 minutes.
[LLS.fr/H2P279](https://www.echr.coe.int/)

L'analyse

Étape 3
Mener une recherche

1. Après avoir choisi l'une des deux institutions, cherchez en ligne l'un de ses engagements récents et résumez-le.

2. Vous pouvez présenter cet exemple à l'écrit (article, résumé, poster) ou à l'oral (exposé).

Axe 1: Des libertés pour la liberté [LLS.fr/H2P279](https://www.legifrance.gouv.fr/LLS.fr/H2P279)

Étape 1

Comprendre le Conseil constitutionnel (doc. 1 et 2)

Si vous choisissez de travailler sur le Conseil constitutionnel, commencez par présenter cette institution : sa composition, son fonctionnement, la façon dont il s'engage, etc.

Vous pouvez consulter son site : <https://www.conseil-constitutionnel.fr>

Étape 2

Comprendre le rôle de la Cour européenne des droits de l'homme (doc. 3 et 4)

Si vous choisissez de travailler sur la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), commencez par présenter cette institution : son emplacement, son statut, la façon dont elle fonctionne.

Vous pouvez consulter son site : <https://www.echr.coe.int/>

Étape 3

Mener une recherche

- Après avoir choisi l'une des deux institutions, cherchez sur leur site leurs engagements récents et résumez-les.
- Vous pouvez présenter cet exemple à l'écrit (article, affiche) ou à l'oral.

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

II. L'État, garant des libertés ?

C. Une évolution : la démocratie locale et participative

Activité 11

La démocratie locale et participative

COMPÉTENCES Développer des capacités à contribuer à un travail collaboratif. S'impliquer dans un travail en équipe.

As 1: Des libertés pour la liberté

- Chap 1. Des libertés plurielles
- Chap 2. L'État, garant des libertés ?
- Chap 3. Des libertés à conquérir et à protéger

La participation des citoyens et citoyennes à l'exercice de la démocratie et à la gestion des services publics est de plus en plus encouragée par les différents acteurs politiques. Depuis la loi Vaillant de 2002, des dispositions inédites sont instituées pour favoriser la démocratie locale et participative.

En vous appuyant sur les documents, formulez une liste de propositions concrètes pour améliorer votre espace de vie puis mettez-vous en contact avec des élus locaux : conseil de quartier (si votre ville compte plus de 20 000 habitants) ou conseil municipal, voire élus au conseil communal des jeunes s'il y en a un dans votre ville.

1 Un projet dans un quartier

Projet du quartier « Église » de la ville de Pantin, 2016.

Conseil de quartier Église

Projet n°1

Une collecte sélective des bio-déchets

Objectifs

- Mettre en place une collecte séparée pour les bio-déchets ménagers
- Mettre en place une collecte des bio-déchets pour les « gros producteurs »
- Organiser et garantir le circuit des bio-déchets qui devront être valorisés
- Redistribuer à des personnes dans le besoin des fruits et légumes

Porteuse du projet : Hélène CABEKE

2 Les réalisations d'un conseil de quartier

Le conseil de quartier prend des initiatives qui s'inscrivent durablement dans le paysage. Ainsi, il a organisé la concertation qui a permis la transformation de deux petits espaces délaissés situés à l'angle des rues Perroncel et des Bienvenus en lieux accueillants. Grâce à une collaboration avec la direction municipale Paysages et Nature, bancs et jeux d'enfants ont fait leur apparition... et sont occupés au premier rayon de soleil. Même objectif pour la place des Retrouvailles, où le centre social souhaitait la mise en place d'un jardin géré par les habitants. Le conseil de quartier a soutenu ce projet et contribué à sa réalisation rapide.

Compte-rendu du conseil de quartier de Villeurbanne, 2010.

3 La composition d'un conseil de quartier à Issy-les-Moulineaux

8 membres représentant les habitants du quartier

- 4 membres élus parmi la population (mandat de 6 ans)
- 4 membres désignés par des instances participatives : Conseil Economique et Social, Conseil Communal des Aînés, Conseil Communal des Jeunes, Conseil Local de la Jeunesse

Mode de fonctionnement

- Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre à huis clos
- Ses propositions sont transmises aux services compétents

4 membres représentent les acteurs économiques et associatifs du quartier

6 membres du conseil municipal

- La/le maire-adjoint(e) délégué(e) à la Démocratie locale
- La/le maire-adjoint(e) de quartier
- 4 élus municipaux choisis par le conseil municipal

Sur proposition du Conseil, possibilité de tenir un Conseil de quartier élargi à la population du quartier sur des projets impactant la vie quotidienne des habitants.

Vocabulaire

- Conseil de quartier : structure consultative associant les habitants à la gestion de leur quartier dans les communes de plus de 20 000 habitants.
- Démocratie participative : forme d'exercice du pouvoir associant les citoyens aux délibérations et aux prises de décisions politiques.

4 La démocratie de proximité : que dit la loi ?

L'exigence de proximité, de plus en plus forte, témoigne du souhait des Français de participer à la réflexion sur les décisions locales et à la définition des projets qui les concernent au quotidien. Elle témoigne aussi de leur attachement à leurs institutions et notamment à la commune, lieu privilégié d'apprentissage et d'exercice de la démocratie. [...] En premier lieu, [...] la participation des habitants au débat public s'appuiera sur la création de conseils de quartier. Celle-ci sera rendue obligatoire dans les communes de 20 000 habitants et plus, pour chacun des quartiers qui les constituent. Ces instances consultatives permettront d'associer aux côtés d'élus des représentants des habitants et des associations pour traiter de toute question intéressant le quartier. Par le mode de désignation de leurs membres, par la définition de leurs fonctions et par la portée de leurs débats que la loi encadre, les conseils de quartier ne sauraient constituer un organe concurrent du conseil municipal. Ils interviendront, de façon complémentaire, en amont du processus décisionnel.

Daniel Vaillant, projet de loi relatif à la démocratie de proximité, 23 mai 2001.

Étape 2

Connaître et comprendre les structures politiques locales (doc. 4 et 5)

- Connaissez-vous le nom du maire de votre commune, des membres du conseil de quartier ou du conseil municipal ?
- Définissez la fonction d'un conseiller de quartier.

Étape 3

Communiquer (Doc. 1 à 5)

- Trouvez la façon la plus efficace de diffuser vos idées : par mail ? Au téléphone ? Par courrier ? Sur les réseaux sociaux ?
- Avec votre professeur(e), voyez s'il est possible d'inviter en classe des membres du conseil de quartier.

5 Démocratie locale en ligne

Page Facebook du conseil de quartier Sans-Souci Dauphiné (Lyon, 7^e arrondissement).

L'analyse

- Avez-vous réussi à faire entendre vos propositions ?
- Celles-ci ont-elles été réalisées ?

Numérique

Dans quels domaines pourrait-on étendre la démarche participative ? Aidez-vous de la vidéo suivante. [LLS.fr/H12Participatif](https://www.youtube.com/watch?v=LLSfrH12Participatif)

As 1 • Des libertés pour la liberté [LLS.fr/H12P277](https://www.youtube.com/watch?v=LLSfrH12P277)

Étape 1

Élaborer des propositions (doc. 1, 2 et 3)

- Discutez en classe de quelques propositions phares que vous souhaiteriez voir réalisées à l'échelle locale.
 - Quelques idées : un passage piétons, un ralentisseur, des bacs à fleurs...
- Ces propositions doivent être simples, concrètes et réalisables avec des moyens limités. Pensez aussi à vérifier qu'elles n'ont pas déjà été suggérées.

Étape 2

Connaître et comprendre les structures politiques locales (doc. 4 et 5)

- Connaissez-vous le nom du maire de votre commune et des membres du conseil de quartier ou du conseil municipal ? Si non, cherchez-les.
- Définissez la fonction d'un conseiller de quartier.

Étape 3

Communiquer (doc. 1 à 5)

- Trouvez la façon la plus efficace de diffuser vos idées : par mail ? Au téléphone ? Par courrier ? Sur les réseaux sociaux ? Réaliser la campagne.
- Voyez avec votre professeur s'il est possible d'inviter des membres du conseil de quartier ou du conseil municipal en classe.

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

III. Des libertés à conquérir et à protéger

A. La conquête des droits sociaux et politiques

Activité 12

Une progressive conquête des libertés : la liberté d'association

Axe 1 : Des libertés pour la liberté

- Chap 1. Des libertés plurielles
- Chap 2. L'état, garant des libertés ?
- Chap 3. Des libertés à conquérir et à protéger

COMPÉTENCES

- Être rigoureux dans ses recherches et ses traitements de l'information.
- Simplifier dans un travail d'équipe.

La liberté d'association fait partie des nombreuses libertés conquises durant la III^e République. On dénombre aujourd'hui environ un million et demi d'associations en France. Légalement possible à partir de 16 ans, l'engagement associatif est désormais encouragé par l'article 33 de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017, qui précise que « dans le cadre de l'enseignement moral et civique, les collégiens et les lycéens sont incités à participer à un projet citoyen au sein d'une association d'intérêt général ».

Vous décidez justement de fonder une association solidaire pour la cause de votre choix. Après avoir défini vos objectifs et les moyens pour y parvenir, vous rédigez les statuts de l'association.

1 La conquête des libertés sous la III^e République

Art. 2. Les syndicats ou associations professionnelles, même de plus de vingt personnes exerçant la même profession, des métiers similaires, ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, pourront se constituer librement sans l'autorisation du gouvernement.

Loi du 21 mars 1884 relative à la création des syndicats professionnels.

Art. 2. Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable.

Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

2 La fondation d'une association solidaire

Afin de participer à l'Europ'Raid 2019, qui aura lieu du 27 juillet au 17 août 2019, trois jeunes gens du Quercy caussadais viennent de monter une association, Uni'Raid 205, au sein de laquelle ils s'activent déjà autour de tous les préparatifs. L'Europ'Raid est un raid solidaire, culturel et sportif de 10 000 kilomètres à parcourir en Peugeot 205, à travers vingt pays d'Europe. 250 équipes partiront ainsi de La Roche-sur-Yon pour un retour à proximité de Paris. « La finalité est d'apporter 70 kilos de fournitures scolaires et sportives dans des écoles défavorisées d'Europe de l'Est. Ce qui nous a marqué dans ce projet, c'est son aspect humanitaire », explique la présidente Cléo Bernardin, entourée de ses compagnons d'aventure, Marion et Jonathan Moratalla. Elle ajoute : « Il permet ainsi de diminuer les inégalités quant à l'accès à l'éducation en Europe. Étant étudiants, nous savons la chance que nous avons d'avoir accès à l'éducation, et pour cela, il nous paraît essentiel de pouvoir aider d'autres enfants à y avoir accès. »

« En voiture, Simone ! pour Cléo, Marion et Jonathan », *La Dépêche du Midi*, 21 novembre 2018.

Étape 1

Situer la liberté d'association dans son contexte (Doc. 1)

- Quelles libertés la III^e République institue-t-elle ?
- Quelles sont les dispositions prévues par la loi du 1^{er} juillet 1901 ?

Étape 2

Trouver des objectifs pour son association solidaire (Doc. 2)

L'association Uni'Raid 205 poursuit des objectifs à la fois sportifs, culturels et solidaires.

Vous pouvez vous en inspirer pour faire coexister plusieurs ambitions au sein de votre association.

Étape 3

Construire son projet associatif (Doc. 3)

Décidez entre vous des modalités concrètes de l'association : il faut au moins un ou une présidente, un ou une secrétaire, un ou une trésorière.

Étape 4

Rédiger les statuts d'une association (Doc. 4)

Rendez-vous sur le site www.service-public.fr pour télécharger le formulaire destiné à la rédaction des statuts d'une association. Remplissez-le.

Vocabulaire

- Association : groupement de personnes réunies autour d'un projet commun, ne cherchant pas à réaliser un profit.
- Liberté d'association : possibilité de se former, de rejoindre ou de quitter une association.
- Personne morale : entité juridique abstraite (entreprise, association, etc.).
- Personne physique : individu.
- Statut : contrat signé par au moins deux personnes les engageant les unes par rapport aux autres.

Numerique

Retour sur la mise en place d'un projet associatif. LLS.fr/H2Associatif

L'analyse

- Quelle cause avez-vous choisie ?
- Les statuts de l'association mettent-ils bien en avant vos objectifs ?
- L'association que vous avez imaginée pourrait-elle exister en réalité ?

3 Monter son projet associatif

1/ Décrire son association

Quelles sont les valeurs promues par l'association ?
Quelle est son utilité ?

2/ Choisir ses objectifs

À quel(s) besoin(s) l'association doit-elle répondre ?
À quelles améliorations souhaitez-vous participer ?
Comment comptez-vous atteindre vos objectifs ?

3/ Définir la mise en œuvre des actions

Quelles actions allez-vous mettre en place pour répondre à vos objectifs ?
Par quels moyens allez-vous y parvenir ?
Avec qui et comment comptez-vous travailler ?

4 Rédiger les statuts de l'association

Il est très vivement conseillé de mentionner, dans les statuts, certains éléments.

- Titre de l'association, objet, durée et siège social.
- Conditions d'admission et de radiation de ses membres (nature ou qualité des membres pouvant adhérer : personnes physiques, personnes morales, sections...).
- Règles d'organisation et de fonctionnement de l'association et détermination des pouvoirs attribués aux membres chargés de l'administrer.
- Conditions de modification des statuts et conditions de dissolution de l'association.
- Règles suivant lesquelles les biens seront attribués en cas de dissolution volontaire, statutaire, prononcée en justice ou par décret.

Les statuts sont impérativement rédigés en langue française. Il est recommandé de ne pas faire figurer dans les statuts :

- des informations qui risquent de devenir rapidement obsolètes (tel, par exemple, le montant des cotisations) ;
- ou des informations personnelles relatives aux membres, telles que nom, prénom, adresse.

Rédaction des statuts d'une association, *Service-public.fr*, 27 juin 2018.

Axe 1 • Des libertés pour la liberté LLS.fr/H2P281

Étape 1

Situer la liberté d'association dans son contexte (doc. 1)

1. Quelles libertés la III^e République institue-t-elle ?
2. Quelles sont les dispositions prévues par la loi du 1^{er} juillet 1901 ?

Étape 2

Trouver es objectifs de son association solidaire (doc. 2)

L'association Uni'Raid 205 poursuit des objectifs à la fois sportifs, culturels et solidaires.

Vous pouvez vous en inspirer pour faire coexister plusieurs ambitions au sein de votre association.

Étape 3

Construire son projet associatif (doc. 3)

Décidez entre vous les modalités concrètes de l'association : il faut au moins un ou une présidente, un ou une secrétaire et un ou une trésorière.

Étape 4

Rédiger les statuts d'une association (doc. 4)

Rendez-vous sur le site www.service-public.fr pour télécharger le formulaire destiné à la rédaction des statuts d'une association. Remplissez-le.

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

III. Des libertés à conquérir et à protéger

A. La conquête des droits sociaux et politiques

Activité 13

La construction d'une démocratie moderne : la conquête des droits sociaux

Axe 1 : Des libertés pour la liberté

- Chap 1. Des libertés pluralielles
- Chap 2. L'État, garant des libertés ?
- Chap 3. Des libertés à conquérir et à protéger

COMPÉTENCES

- Identifier différents types de documents et les contextualiser.
- S'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée.

Depuis le milieu du XIX^e siècle, les citoyens français ont peu à peu conquis plusieurs droits sociaux, c'est-à-dire des droits collectifs nécessitant une intervention de l'État : droit au travail, droit de grève, protection de la santé, droit au logement.

En tant que représentants syndicaux, vous décidez de mettre en place une journée de formation sur l'histoire des droits sociaux à destination des salariés de votre entreprise. Vous préparez à cet effet un exposé oral dans lequel vous retracez l'histoire des principales conquêtes sociales.

1 Les lois sociales avant 1944

Étape 1

Rassembler des informations (Doc. 1 et 2)

- Quelles lois sociales sont acquises avant 1944 ?
- Quelles nouvelles conquêtes sociales le CNR propose-t-il ?

Numérique

Au milieu du XIX^e siècle, dans la fragile 1^{re} République, Victor Hugo prononce un vibrant plaidoyer pour des lois sociales. (LLS.fr/H2P2tdoyev)

2 Le programme du Conseil national de la Résistance (1944)

Sur le plan social :

- le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail ;
- un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ; [...]
- la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;
- un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ; [...]
- une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;
- le dédommagement des sinistrés et des allocations et pensions pour les victimes de la terreur fasciste.

Programme du Conseil national de la Résistance, 15 mars 1944.

3 La création du revenu minimum d'insertion (RMI) en 1988

L'espoir, c'est aussi permettre à ceux qui sont les plus durement frappés, que notre société laisse partir à la dérive, que la marginalité guette, d'avoir droit à une deuxième chance. Tel est le sens profond du revenu minimum d'insertion. Instaurer un droit au revenu minimum est une innovation d'une portée considérable. Après la création de la sécurité sociale, puis sa généralisation, après l'instauration du minimum vieillesse et des allocations chômage, c'est construire le dernier étage, franchir la dernière étape. Qu'on y songe, notre pays a déployé des décennies d'efforts pour lutter contre la pauvreté, contre le dénuement complet [...]. Il n'est pas digne de notre passé, ni concevable pour notre avenir, que tant de gens survivent dans la misère et se voient rejetés aux franges d'une société qui les frappe d'exclusion sans appel. La solidarité n'est pas la bonne conscience de la modernisation, elle est la condition de sa réussite. Parce qu'elle donne tout son sens au respect de l'autre, au respect de la dignité humaine.

Michel Rocard, discours de politique générale, 29 juin 1988.

Vocabulaire

- Conseil national de la Résistance : organisme dirigeant et coordonnant les différents mouvements de la Résistance à partir de 1943. Son programme de 1944 contient de nombreuses propositions de réformes économiques et sociales.
- Prestations sociales : transferts versés, en espèces ou en nature, par les institutions de protection sociale à des individus ou à des familles pour compenser certains risques sociaux.

IDÉE DÉBAT

En 2017, Benoît Hamon, candidat à l'élection présidentielle, propose l'instauration d'un revenu universel et inconditionnel qui serait versé à tous les individus. Que pensez-vous de cette idée ?

Étape 2

Présenter des évolutions (Doc. 3 et 4)

Les droits sociaux évoluent : certains sont créés, d'autres disparaissent.

Pensez à bien présenter ces évolutions et à les contextualiser.

Revenu de solidarité active	Allocations familiales	Allocation de rentrée scolaire	Aide personnalisée au logement	Prime d'activité	Prestation d'accueil du jeune enfant	Allocation adultes handicapés
11,8	4,9	3	2,8	2,7	2,1	1,1

Montant total des prestations sociales versées par la CAF en 2017 : 58,61 milliards €

4 Une remise en cause des droits sociaux ?

Après avoir baissé les APL de 5 € par mois, le Gouvernement annonce une remise à plat de ces aides régulièrement stigmatisées. Pourtant, ces 18 milliards € indispensables aux ménages pauvres et modestes sont la colonne vertébrale de la politique sociale du logement. [...] Depuis 10 ans, on assiste à un net décrochage entre les aides personnelles au logement et les dépenses réellement supportées par les ménages [...]. Les loyers moyens des bénéficiaires ont progressé de 32 % entre 2000 et 2010, tandis que les loyers-plafonds pris en compte dans le calcul des aides n'étaient revalorisés que de 15 %. Même phénomène concernant les charges : les dépenses d'énergie et d'eau des ménages ont progressé de 39 % en 10 ans, mais le forfait de charges des aides personnelles n'a été revalorisé que de 11 %. D'où un effort financier croissant des ménages, d'autant plus fort qu'ils disposent de revenus modestes.

Fondation Abbé Pierre, « La colonne vertébrale de la politique du logement fragilisée, les APL en danger », 2017.

5 Les foyers bénéficiaires des aides de la CAF en 2017 (en millions de foyers)

Étape 3

Construire un exposé oral (Doc. 1 à 5)

Pour votre présentation, prévoyez des documents d'accompagnement et des fiches synthétiques avec vos notes.

L'analyse

- >>> Avez-vous mis en avant le rôle de l'État dans la conquête des droits sociaux après la Seconde Guerre mondiale ?
- >>> Les syndicats ont un rôle de formation et d'information dans l'entreprise ou la fonction publique : votre auditoire vous a-t-il posé des questions après l'exposé ? Avez-vous débattu en classe ?

Axe 1 • Des libertés pour la liberté (LLS.fr/H2P2B3)

Étape 1

Rassembler les informations (doc. 1 et 2)

- Quelles lois sociales sont acquises avant 1944 ?
- Quelles nouvelles conquêtes le CNR propose-t-il ?

Étape 2

Présenter les évolutions (doc. 3 et 4)

Les droits sociaux évoluent : certains sont créés, d'autres disparaissent.

💡 Pensez à bien présenter ces évolutions et à les contextualiser.

Étape 3

Construire un exposé oral (doc. 1 à 5)

Pour votre présentation, prévoyez des documents (pas simplement ceux de la double page) et des fiches sur lesquelles vous aurez marqué vos notes :

- répartissez vous équitablement la parole
- pensez à ne pas lire vos notes
- pensez à regarder votre auditoire
- construisez un diaporama pour accompagner votre oral
- montrer des éléments sur les diapositives quand vous parlez

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

III. Des libertés à conquérir et à protéger

B. La conquête des libertés sexuelles

Activité 14

La liberté des mœurs et la liberté sexuelle

EMC **Activité**

Axe 1 : Des libertés pour la liberté

- Chap 1. Des libertés plurielles
- Chap 2. L'état, garant des libertés ?
- Chap 3. Des libertés à conquérir et à protéger

COMPÉTENCES

- Comprendre le sens de la complexité des choses.
- Être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences.

La deuxième moitié du XX^e siècle est marquée par l'affirmation des libertés sexuelles, en particulier dans les années 1960. La loi Neuwirth en 1967 autorisant la contraception et la loi Veil sur l'IVG en 1975 marquent les premiers jalons de ces nouveaux droits. Un nouveau chapitre s'ouvre ainsi, en consacrant la liberté des mœurs, c'est-à-dire la possibilité de choisir son mode de vie, ses relations sexuelles ou sa contraception. L'infirmerie de votre lycée vous charge de réaliser une campagne d'affichage afin de sensibiliser les jeunes à la question de la contraception et de l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Appuyez-vous sur les documents et recherchez sur internet des affiches similaires. Votre affiche devra contenir au moins un slogan emblématique et insister sur le choix et la liberté dont disposent les individus.

1 Chronologie de la contraception et de l'IVG

2 Liberté sexuelle et consentement

La liberté sexuelle ne peut exister qu'à condition qu'elle soit accompagnée d'une liberté de dire non. Il n'est pas question de s'immiscer dans ce que vous faites au lit, de condamner certaines pratiques ou préférences sexuelles. Seulement de rappeler qu'elles doivent être exercées entre des individus consentants. Si on respecte l'autre, qu'on s'assure de son accord, alors on peut faire absolument tout ce dont on a envie. La seule limitation est imposée par la liberté d'autrui.

Entretien avec Katharina Berndt Rasmussen, « La liberté sexuelle est-elle vraiment menacée ? », *Le Monde.fr*, 29 janvier 2018.

3 Les méthodes de contraception en France

4 À chacun sa contraception

Institut national de prévention et d'éducation à la santé, affiche 2011.

5 Idées reçues sur l'avortement

	VRAI	FAUX
L'avortement est un droit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'avortement rend stérile.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'accord des parents est nécessaire si on est mineur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'avortement est remboursé à 100 %.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il faut s'informer rapidement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'avortement est un moyen de contraception.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il faut avoir une raison grave pour avorter.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'analyse

- Décrivez les étapes de la réalisation de votre affiche.
- Où avez-vous affiché votre travail ?
- Quelles ont été les réactions des autres élèves ?

Numérique

Sur le site du planning familial, vérifiez si ces idées reçues sur l'avortement sont vraies ou fausses. (LLS.fr/H2PlanningFamilial)

Lien avec la SVT

Procréation et sexualité humaine.

Axe 1 • Des libertés pour la liberté (LLS.fr/H2P285)

Étape 1

Trouver des données (doc. 1, 2 et 3)

Avant de réaliser une affiche, il faut réunir et sélectionner des données pertinentes par rapport au sujet que l'on souhaite traiter :

- des chiffres
- des événements (politiques et/ou faits divers)

Étape 2

Réaliser une affiche (doc. 4 et 5)

1. Prenez le temps de bien vous documenter sur le sujet. Quand on étudie et fabrique une affiche, il faut se demander :

- quel est le public visé ?
- quel message la publicité veut faire passer ?
- quels sont les slogans utilisés ?
- quelle est la relation entre l'image et le texte ?

2. Pour concevoir votre affiche, ouvrez un document Open Office Draw ou équivalent et créez votre affiche comprenant :

- une image de qualité,
- le nom et le logo de votre lycée
- un slogan percutant

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

III. Des libertés à conquérir et à protéger

C. Des libertés qui doivent être protégées

Activité 15

Une liberté à protéger : la liberté d'information

Année 1 : Des libertés pour la liberté

- Chap 1. Des libertés plurielles
- Chap 2. L'État, garant des libertés ?
- Chap 3. Des libertés à conquérir et à protéger

COMPÉTENCES

- Être rigoureux dans ses recherches et dans le traitement de l'information
- Savoir exercer son jugement et l'exercer dans une recherche de vérité

La liberté d'information, étroitement liée à la liberté d'expression, est un pilier de la démocratie. Elle est en effet nécessaire pour que se forme une opinion publique libre, capable de prendre des décisions éclairées. Mais, à la fois dans le monde et en France, la liberté d'information est souvent menacée.

Vous commencez un stage dans l'association Reporters sans frontières et on vous demande de réaliser un post sur Facebook ou un « fil » sur Twitter pour expliquer les grands enjeux actuels de la liberté d'information.

1 Liberté d'information : que dit la loi ?

Vous avez le droit de rechercher, d'obtenir et de communiquer les informations et les idées de votre choix, sans ingérence et sans considération de frontière. Vous avez le droit de vous exprimer en ligne et d'accéder à l'information et aux opinions et propos d'autres personnes. [...] Des restrictions peuvent s'appliquer aux propos qui incitent à la discrimination, à la haine ou à la violence. Ces restrictions doivent alors entrer dans un cadre légal, être étroitement définies et appliquées sous contrôle judiciaire. Vous êtes libres de créer, réviser et diffuser des contenus en respectant le droit à la protection de la propriété intellectuelle, y compris le droit d'auteur. Les pouvoirs publics ont le devoir de respecter et de protéger votre liberté d'expression et votre liberté d'information. Les éventuelles restrictions à ces libertés ne doivent pas être arbitraires, elles doivent poursuivre un objectif légitime conforme à la Convention européenne des droits de l'homme. [...] Les fournisseurs de services en ligne, tels que les réseaux sociaux, peuvent appliquer des politiques de contenu qui imposent des restrictions à la diffusion de certains types de contenus.

Conseil de l'Europe, « Liberté d'expression et d'information ».

2 Liberté, égalité, informés

Autour du slogan « Liberté, égalité, informés », l'association Reporter sans frontières organise en avril 2017 une journée de sensibilisation à la question de la liberté de l'information à destination des candidats à l'élection présidentielle.

Étape 1

Présenter les cadres de la question (doc. 1)

Commencez par définir la liberté d'expression et expliquez pourquoi elle est nécessaire.

Vocabulaire

- Liberté d'information : droit d'avoir accès à l'information, de la diffuser et de l'utiliser.
- Lobbies (pluriel de lobby) : groupe d'influence défendant des intérêts privés auprès de personnes de pouvoir ou d'institutions publiques.
- Lanceur d'alerte : personne ou institution attirant l'attention publique sur un scandale (politique, économique, écologique, etc.).

3 Les critiques contre la loi du « secret des affaires »

Elaborée par les représentants des lobbies des multinationales et des banques d'affaires, [cette loi] constitue une offensive sans précédent contre l'intérêt général et le droit des citoyens à l'information. La « loi secret des affaires » a des implications juridiques, sociales, sanitaires et environnementales graves. Sous couvert de protéger les entreprises, elle verrouille l'information sur les pratiques des firmes et les produits commercialisés par les entreprises. Des scandales comme celui du Mediator ou du biogénol A, ou des affaires comme les Panama Papers ou LuxLeaks, pourraient ne plus être portés à la connaissance des citoyens. En gravant dans le marbre la menace systématique de longs et coûteux procès, cette loi est une arme de dissuasion massive tournée vers les journalistes, les syndicats, les scientifiques, les ONGs et les lanceurs d'alertes.

Extrait de la pétition « Habe à la loi secret des affaires », lancée en avril 2018 par le collectif Stop secret d'affaires.

4 La liberté de la presse dans le monde en 2019

Plus la couleur est foncée, plus le pays en question limite la liberté de la presse, contrôle l'information et surveille les journalistes. En 2019, la France est 32e sur 180 pays.

Étape 2

Expliquer les limites (Doc. 1 et 2)

Dans le document 1, relevez plusieurs limites à la liberté d'information. À l'aide du document 2, expliquez pourquoi Reporters sans frontières choisit d'interpeller les candidats à la présidentielle.

Étape 3

Identifier les menaces (Doc. 3 et 4)

Montrez quelles sont les menaces qui fragilisent la liberté d'information, en France et dans le monde.

L'analyse

- Faites lire votre production à vos camarades et à votre professeure. Avez-vous résumé les différents aspects de la question ?
- Pourquoi ne pas aller plus loin ? Vous pourriez poster votre travail sur le site du lycée.

EMC et Cinéma

Pentagon Papers est un film réalisé par Steven Spielberg en 2017. Il raconte l'histoire vraie de plusieurs journalistes qui, au milieu des années 1970, décident de publier des rapports secrets sur la guerre du Vietnam... et se heurtent alors au gouvernement.

Étape 4

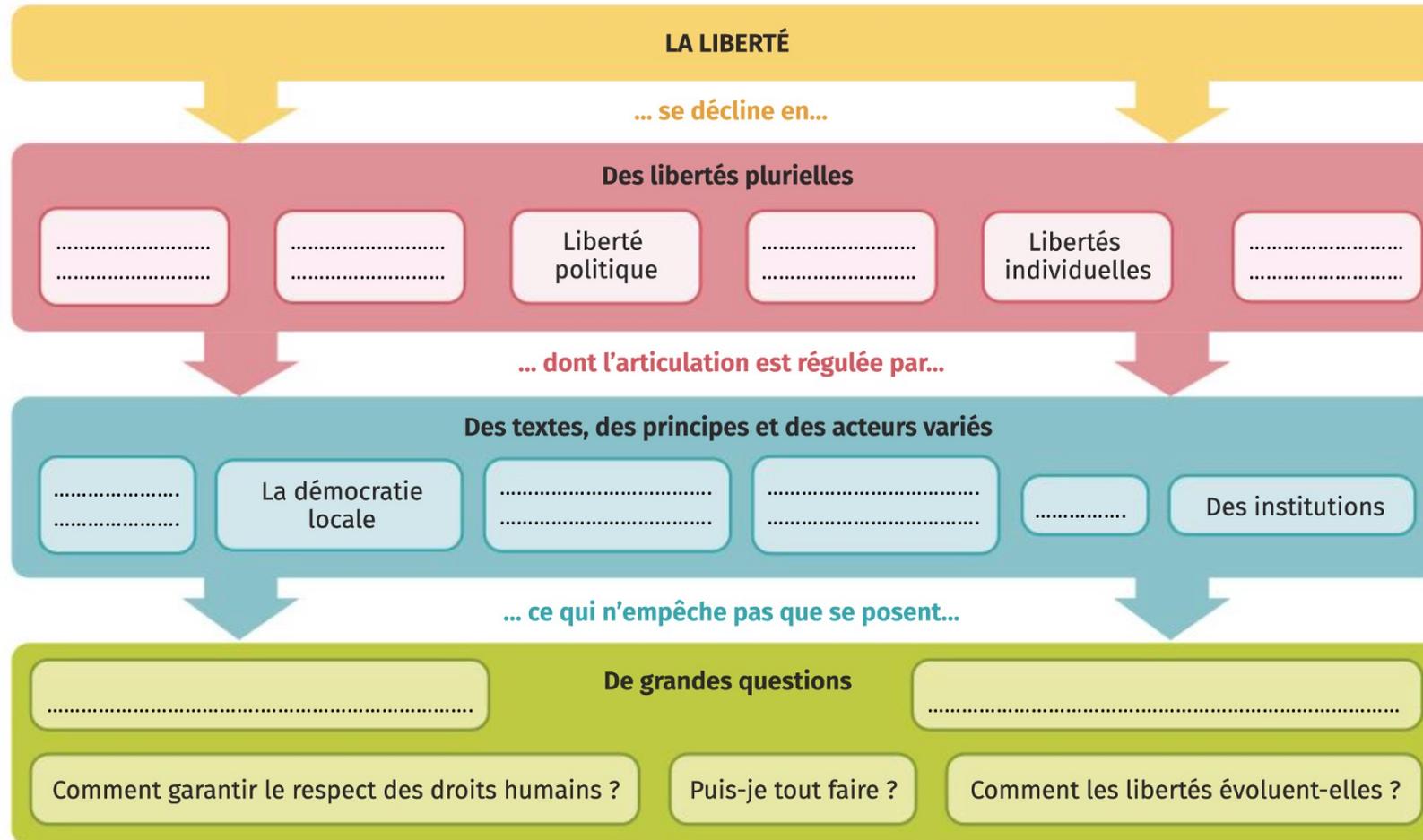
Rédiger et publier un post sur Twitter ou Facebook

Utilisez votre compte Twitter ou Facebook afin de poster un texte court et une image dénonçant les menaces sur la liberté d'information.

Année 1 - Des libertés pour la liberté (LLS.fr/H2P285)

EMC1 - DES LIBERTÉS POUR LA LIBERTÉ : DES DROITS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Conclusion



Consigne : Complétez le schéma de synthèse du thème 1 du programme d'EMC à partir des mots-clés et expressions suivants :

- Comment défendre les libertés acquises ?
- Liberté d'association
- La DDHC et la Constitution
- Liberté d'information
- La séparation des pouvoirs
- Libertés sexuelles
- Droits sociaux
- Le droit et la loi
- Quels risques menacent nos libertés ?
- L'État